

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept juillet, à 20h30,  
le conseil municipal de la commune de Larnaud, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la  
présidence de Philippe ANTOINE, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 juin 2018

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée, GAVAND  
Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET Patrick, TISSOT  
Thierry.

Absents excusés : NOBLET Jean-Yves

Secrétaire de séance : CHATOT Céline

Nombre de conseillers : Afférent au conseil municipal : 15 – En exercice : 12 – Présents : 11 – Votants : 11

**Préambule :**

Marianne Loëz, secrétaire de Mairie, doit s'absenter pour sept semaines pour raison de santé. Son remplacement est  
assuré les mercredis 18 et 25 juillet et les jeudis 19 et 26 juillet. La mairie sera fermée du 27 juillet au 31 août inclus.  
En cas d'urgence, vous pourrez vous adresser au Maire ou à ses adjoints.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2018.

**I - URBANISME :**

L'ensemble des dossiers déposés n'appelle pas d'observation particulière et ont tous été acceptés. Pour un dossier  
rédigé en vue de l'autorisation de stockage le service instructeur s'est déclaré incompétent. Celui-ci propose donc le  
maintien de la situation actuelle sans que le volume de stockage ne puisse être revu à la hausse.

**II - Pôle multiservices :**

**A) Point sur les démarches administratives :**

Les entreprises concernées par l'appel d'offre ont été averties des choix effectués et les marchés sont attribués.  
Le mercredi 18 juillet, il sera procédé à la remise des offres de service lors de la réception des entreprises  
sélectionnées.

**B) Démarrage des travaux :**

Le gros œuvre / terrassement débute fin juillet.

**C) Réalisation du prêt :**

Le prêt sollicité s'élève à 350 000 € et 100 000 € seront prélevés sur les fonds propres de la commune.

Monsieur le Maire a rencontré ses homologues de Fontainebrux et des Repôts et, dans la même cohérence que la participation de ces communes aux frais liés à l'école (R.P.I. de fait) à proportion des enfants et de la population de leur commune, il leur sera demandé de participer au remboursement de l'emprunt.

Proposition soumise à délibération du conseil municipal :

Réalisation d'un prêt bancaire auprès de la Caisse d'Epargne de Dijon, destiné au financement du pôle multiservices affecté aux activités périscolaires selon les conditions suivantes :

Montant : 350 000 €                      Taux : 1.69%

Durée : 25 ans                              Echéance trimestrielle : 4 298.56 €

Délibération : acceptée à l'unanimité

#### **D) Subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)**

Un accord de principe a été donné pour l'octroi d'une subvention de la part de la CAF. Nous aurons la réponse définitive et le montant à l'automne. Cette somme viendra diminuer le prélèvement sur les fonds propres de la commune.

#### **III - Réfection du plafond de la classe de Madame Paul-Maréchalat**

La période des grandes vacances est propice aux travaux lourds. Il a été demandé à l'entreprise Bonglet (attributaire d'un lot du pôle multiservices) de procéder à la consolidation du plafond de la salle de classe des GS et CP au rez de chaussée. Celui-ci présentant des signes d'affaissement, il doit donc être entièrement repris. La structure porteuse (poutres) n'est pas en cause. C'est un plafond (plaques de plâtres) intermédiaire qui se désolidarisait.

Les travaux ont débuté le 17/07, pour un budget d'environ 4 000 €.

#### **IV - DECI = Défense Extérieure Centre d'Incendie**

Sur demande du Maire, ce point est traité, par Thierry Tissot, pompier professionnel en charge de cette mission au SDIS du Jura, et en charge de la commission sécurité au sein du Conseil Municipal.

Thierry Tissot rappelle la réglementation antérieure et fait le point sur la nouvelle suite au décret de 2015. Il indique que la responsabilité des risques incendies incombe au Maire de la commune.

Chaque département a rédigé une charte correspondant aux nouvelles exigences. Il est demandé à chaque commune de prendre un arrêté en cohérence avec celui du département ainsi qu'un schéma communal qui dans un premier temps sera l'état des lieux de la situation notamment des PEI (point d'eau à incendie) et à terme la commune devra rédiger un schéma de conformité en accord avec la réglementation après avoir effectué les travaux de mises aux normes.

Les travaux de rédaction et de relevé de la situation sont confiés à la commission sécurité.

Quelques points sont soulevés :

- L'état du réseau permettra-t-il un débit nécessaire ?
- Est-ce que l'étude pourrait être confiée au SIDEC ? oui mais payant. Le conseil municipal dispose des ressources humaines nécessaires à ces travaux

#### **V - Questions diverses**

- Construction d'un kid park : l'idée est retenue lorsque le financement du pôle multiservices sera totalement terminé.
- Quelques lampadaires sur les voies communales ne fonctionnent pas : un relevé est fait et la demande de réparation sera transmise à la société DME.
- Les travaux de voirie effectués par la communauté de communes se feront fin août. La rue Borgne et la Grange Bedey sont concernées.

La séance de conseil municipal est levée à 22h30.

